



Rapport annuel 2015

de l'Association des Communes Suisses

Laupenstrasse 35, Case postale, 3001 Bern
Tél. 031 380 70 00
verband@chgemeinden.ch
www.chcommunes.ch

CONTENU

Editorial	3
Succès	4
L'ACS dans les médias	6
Affaires courantes	8
Consultations	12
Organes de l'association	13
Comptes annuels	14
Bilan	16
Rapport de l'organe de révision	17

Photo de couverture
Commune de Mellingen

Photo: Severin Nowacki

Pourquoi notre engagement est important

En 2015 également, les communes suisses ont fourni un effort considérable. Les politiciens, l'administration et les citoyennes et citoyens de Rorschach à Genève et de Chiasso à Riehen ont veillé à ce qu'il y ait toujours dans notre pays un troisième échelon étatique fort, performant et proche du citoyen, qui jouisse d'une confiance élevée.

L'Association des Communes Suisses (ACS) s'engage pour que la situation ne change pas. Notre association a



réussi à défendre avec succès les intérêts communaux à l'échelon de la Confédération en 2015 aussi. Les exemples suivants montrent ce que nous pouvons atteindre et pourquoi notre engagement pour l'échelon communal est si important: avant même que la première étape de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT1) soit mise en œuvre, la Confédération voulait déjà initier les travaux de la deuxième étape, ce qui n'aurait guère été réalisable dans nombre de communes. De concert avec des organisations partenaires qui nous sont proches, nous avons réussi à remettre ce projet sur les rails. En même temps et en partenariat avec l'Association suisse pour l'aménagement national, nous continuons à soutenir les communes dans la mise en œuvre de la LAT1.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises III, le Conseil des États a augmenté de 160 millions de francs la part de la compensation versée aux cantons, ceci grâce à l'engagement de l'ACS. Les villes et les communes ne manqueront pas d'en profiter. S'agissant de la restructuration de l'asile, de la révision des directives CSIAS ou des discussions sur l'APMA, l'ACS a toujours essayé d'accompagner et de déterminer de manière critique et constructive ces thèmes sociaux très importants pour les communes.

À côté du travail politique, l'ACS offre de précieux services à toutes les villes et communes. La revue «Commune Suisse» informe de manière ciblée sur des thèmes actuels et des bonnes pratiques. Grâce à la plateforme d'emploi publicjobs.ch, les pouvoirs publics peuvent occuper les places vacantes de manière très efficiente.

Vous le voyez, il vaut vraiment la peine d'être membre de l'ACS. Sans vos cotisations, personne ne défendra plus vos intérêts auprès de la Confédération. Pour vous, nous restons vigilants, car notre engagement à l'échelon étatique pourrait gagner en importance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Germann'.

Hannes Germann, conseiller aux Etats
Président ACS

RIE III: 160 millions de francs en plus pour les cantons et les communes

Dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), les cantons devraient recevoir plus d'argent de la Confédération. Dans sa séance du 19 novembre, la Commission de l'économie du Conseil des Etats (CER-E) a accepté avec huit voix contre deux et une abstention une requête visant à relever la part des cantons à l'impôt fédéral direct à 21,2% au lieu des 20,5% prévus par le Message. Avec l'augmentation de la part des cantons, la CER-E a pris en compte l'exigence centrale de l'ACS.

Avec ces 160 millions, les cantons obtiennent un peu plus de marge de manœuvre en compensation de la baisse des taux d'imposition des bénéfices cantonaux – les communes en profiteront également. Le Conseil des Etats a repris ceci durant la session d'hiver.

LAT1: plus de temps pour la mise sur pied et soutien des communes

En mai 2015, la Confédération a suspendu la deuxième étape de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) – sous pression des cantons, de l'ACS et de l'économie. Beaucoup de communes auraient été débordées par une nouvelle révision de la loi si peu après l'entrée en vigueur de la LAT1, alors que la plupart des cantons sont en train de revoir leurs plans directeurs et qu'au niveau cantonal et en particulier communal bien des questions touchant à la mise en œuvre de la LAT1 ne sont pas encore résolues. Et les revitalisations en cours et les densifications urbaines vers l'intérieur demandent énormément de travail. L'ACS est en train d'établir un partenariat avec l'Association suisse pour l'aménagement national pour continuer à soutenir les communes dans la mise en œuvre de la LAT1.

Pas de TVA sur les taxes de parcage

L'ACS s'est opposée de manière véhémente à ce que toutes les places de stationnement communales soient imposées. Ce fort engagement a porté ses fruits: lors de sa séance du 24 septembre,

le Conseil national a décidé de garder le droit actuel. Le Conseil fédéral avait proposé que la location de places de stationnement appartenant au domaine public soit désormais soumise à la TVA. Le succès de l'ACS a un impact positif sur les finances communales, car une imposition des places de stationnement communales dans les communes et les villes aurait causé une charge financière et administrative disproportionnée. Selon un calcul de la société d'audit et de conseil PricewaterhouseCoopers, une commune de 20000 habitants par exemple aurait dû payer à la Confédération 37000 francs – donc trois fois plus que les 10500 actuels. Extrapolé sur toute la Suisse, l'échelon communal aurait dû payer entre 8 et 40 millions de francs à la Confédération.

Engagement pour un bon service public couvrant tout le territoire

L'ACS s'engage pour un service public qualitativement élevé et couvrant tout le territoire de la Suisse. C'est ce qu'a réaffirmé le conseiller aux Etats et président de l'ACS Hannes Germann lors de l'Assemblée générale de l'ACS du 18 juin 2015 à Berne. Un bon service public favorise la prospérité et la qualité de vie même dans les régions périphériques. De concert avec le Groupement suisse pour les régions de montagnes, l'ACS va mener la campagne de votation contre l'initiative populaire trompeuse et néfaste «Pour le service public». Le Conseil national et le Conseil des Etats rejettent également l'initiative.

Suisse Public couronnée de succès

Mi-juin 2015, la Suisse Public, le salon professionnel suisse pour les collectivités publiques, a attiré plus de 20000 visiteurs et 600 exposants. L'ACS, partenaire de patronage de la Suisse Public, a tenu son assemblée générale sur le thème «Service public» dans le cadre du salon professionnel et a organisé le traditionnel apéro des exposants de concert avec l'Union des villes suisses (UVS). En outre, elle a publié une édition Suisse Public de la «Commune Suisse» et le guide du salon. Des collaborateurs du secrétariat de l'ACS et de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes ont distribué les deux publications aux entrées et aux sorties du site d'exposition. La prochaine Suisse Public aura lieu du 13 au 16 juin 2017.





Photo: Martin Graf

publicjobs – la plateforme emploi pour l'administration publique

Depuis début 2015, le portail carrière et emploi Monster Worldwide Switzerland et l'ACS exploitent en commun la plateforme publicjobs.ch. Elle est exclusivement à disposition des organisations et entreprises de droit public et est exempte de publicité. Les prix et les conditions de l'acquisition de prestations sont réglés par un accord-cadre CSI et permettent l'achat de prestations à des conditions attractives. publicjobs est ainsi la plateforme spécialisée la meilleur marché de Suisse. Elle compte près de 60 000 visiteurs par mois et plus de 6 400 abonnés enregistrés aux jobmails. De janvier à début octobre 2015, 7 000 annonces ont été publiées.

Feu vert pour l'examen professionnel fédéral de «Spécialiste en administration publique»

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a approuvé fin octobre 2015 le règlement d'examen élaboré par l'Association FPS ap concernant l'examen professionnel de Spécialiste en administration publique. Avec l'entrée en vigueur du règlement d'examen et du guide y relatif, la procédure d'accréditation pour les organismes de formation a commencé. Fondée en 2012, l'Association FPS ap a pour but de renforcer l'administration publique – Confédération, cantons et communes – avec la réalisation d'examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. L'ACS est membre fondatrice de l'association.

Colloque «En santé malgré la surcharge de travail» complet

Les membres des autorités exécutives, les cadres administratifs et le personnel communal de tous les domaines sont de plus en plus sollicités. La pression de temps et de travail augmente. La journée du 20 novembre 2015 à Lucerne, organisée conjointement par la Conférence suisse des secrétaires municipaux, de l'ACS et de l'UVS, a sensibilisé les participants eux-mêmes et leur entourage à

reconnaître à temps les signes pernicieux d'une surcharge de travail. Au travers des exposés et des ateliers, l'importance de l'activité physique et d'un sommeil réparateur a été démontrée, et les participant/es ont pu s'informer sur des techniques de relaxation. Cette manifestation a rencontré un effet positif.

Participation active à l'élaboration des nouvelles normes CSIAS

A l'occasion de la deuxième conférence sociale, la Conférences des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a adopté mi-septembre 2015 la première révision partielle des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Pour la première fois, les normes de la CSIAS ont été durcies. L'ACS a participé activement au processus de réforme. Grâce à son siège consultatif au sein du comité de la CDAS, l'ACS a pu faire entendre directement la voix des communes.

Salage préventif: la réglementation pour les routes communales reste la même

Le Conseil fédéral a adopté le 1^{er} septembre 2015 l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) révisée. A titre préventif, les produits à dégeler sont autorisés sur le réseau des routes cantonales et communales à des endroits exposés en cas de conditions météorologiques critiques – cette réglementation n'a subi aucun changement. L'ACS et l'UVS avaient demandé le maintien de la réglementation actuelle pour les routes communales. Si les conditions de l'utilisation préventive de produits à dégeler avaient été assouplies, cela aurait occasionné de nouveaux risques de responsabilité pour les communes.

Viele Gemeindeparkplätze sind heute von der Mehrwertsteuer befreit. Der Bund will sie aber besteuern. Dagegen wehren sich die Gemeinden, sie befürchten Mehraufwand und Mehrkosten.

Parkplatzsteuer stört Gemeinden

SEBASTIAN KELLER

Den Gemeinden droht Ungemach. Der Bund will künftig restlos alle Parkplätze mit 8 Prozent Mehrwertsteuer belegen. Heute sind bestimmte Parkplätze im Gemeindegebrauch von der Steuer ausgenommen. In den Genuss dieser Ausnahme kommen Parkplätze am Strassenrand, die nicht zu einem bestimmten Gebäude gehören. Davon gibt es viele. In St. Gallen etwa jene an der Pestalozzistrasse, in Frauenfeld jene an der Promenadenstrasse. Auch Parkplätze auf öffentlichen Plätzen ohne Zugangssperren wie Barrieren sind steuerbefreit. Zu dieser Kategorie zählt beispielsweise der Marktplatz in Gossau. Die Praxisänderung soll dem Bund Mehreinnahmen bescherten. Schätzungen gehen von jährlich 8 bis 40 Mio. Franken aus. Das Geld käme, so die Ansicht der Gemeinden, vor allem



Widmer sagt: «Wir müssen heute bei Parkplätzen mit Zugangssperren, mit denen wir über 100000 Franken erwirtschaften, bereits Mehrwertsteuer abliefern.» Die Umsatzgrenze werde nicht bei allen überschritten, weshalb etwa der Parkplatz bei der Eishalle Lerchenfeld nicht der Mehrwertsteuer unterliegt. «Klar ist, das neue Gesetz brächte Mehraufwand», sagt Widmer. Ob die Parkgebühren erhöht würden, müsste der Stadtrat entscheiden. «Bei uns laufen zu diesem Thema auf verschiedenen Ebenen Abklärungen», sagt Andreas Anderegg, Sprecher der Stadt Frauenfeld.

Für Gleichbehandlung

Private Parkplätze unterliegen wie Bahnbillette und andere Dienstleistungen und Produkte der Mehrwertsteuer. Fänden es Betreiber privater Parkhäuser fair, wenn auch Gemeinden auf alle Parkplätze Mehrwert-

«Ostschweiz am Sonntag», 18.1.2015

SÜDOSTSCHWEIZ.CH mein Regionalportal.

Published on suedostschweiz.ch (<http://www.suedostschweiz.ch>)

Fall Rongellen: Gemeindeverband gibt Twitter-Ratschläge

Einen Monat lang haben sich Unbekannte auf dem Kurznachrichtendienst Twitter als offizielles Sprachrohr der Gemeinde Rongellen ausgegeben. Nun gibt der Schweizerische Gemeindeverband Tipps für solche Fälle.



suedostschweiz.ch, 11.3.2015

Renate Gautschi, Präsidentin der Aargauer Gemeindeammännervereinigung, nimmt die Meldungen aus Zürich mit Sorge zur Kenntnis. «Ich gehe davon aus, dass auch auf uns nochmals eine höhere Belastung zukommen wird», sagt sie zur BaZ. Das Problem sei allerdings, dass es dazu keine verlässlichen Angaben gebe. «Den Unmut der Zürcher Gemeinden kann ich gut nachvollziehen. Im Aargau ist die Situation nicht besser», kritisiert die FDP-Grossrätin aus Gontenschwil. «Das kantonale Migrationsamt teilt uns am Vorabend mit, was am nächsten Tag in der Zeitung steht. Mehr Transparenz wäre dringend vonnöten.»

Gemeinden frühzeitig einbinden

Als sich letzte Woche die Deutschschweizer Mitglieder des Schweizerischen Gemeindeverbandes (SGV) in Aarau zu einer Sitzung trafen, wurde die Wichtigkeit unterstrichen, dass Bund und Kantone die Gemeinden bei Zuteilungsentscheiden frühzeitig miteinbeziehen. «Das ist ein Gebot der Fairness und trägt dazu bei, Feuerwehrlösungen zu vermeiden», erklärt SGV-Direktor Reto Lindegger.

Bezüglich der weiteren Entwicklung an der Migrationsfront gibt er sich zurückhaltend. Eine generelle Prognose sei nicht möglich. «Aus den Kantonen liegt uns die Rückmeldung vor, dass die bestehenden Strukturen derzeit noch ausreichen, um die Asylsuchenden unterzubringen.» Bei einem erneuten Anstieg bräuchte es jedoch zusätzliche Ressourcen. «Wenn nächstes Jahr nochmals mehr Personen in

«Basler Zeitung», 4.11.2015

«Ostschweiz am Sonntag», 3.5.2015

Travail médiatique

L'ACS est très demandée dans les médias. Durant l'année sous revue, des douzaines d'articles citant l'ACS en détail ont paru dans des journaux et des revues de toute la Suisse, sans compter cinq interviews avec le directeur de l'ACS Reto Lindegger. Parmi les thèmes importants figuraient le principe de milice, les fusions de communes, la participation politique, le financement des soins et la politique d'asile. Parmi les échos provenant de la presse allemande: l'Agence Télégraphique Suisse ats a mentionné l'Assemblée générale de l'ACS du 18 juin 2015 à Berne. Par ailleurs, des représentants de l'ACS ont été interrogés dans des contributions de l'édition principale du «Tagesschau» à propos des directives CSIAS, dans l'émission d'information «10 vor 10» sur le thème des soins ambulatoires et sur celui de l'asile, ainsi que dans l'émission «Regional Diagonal» de Radio SRF 1 à propos des assemblées communales. Finalement, l'émission «Doppelpunkt» de Radio SRF 1 a consacré un reportage assez long aux défis du système de milice sous le titre «Gesucht: Gemeinderat» avec la participation du directeur de l'ACS.

direkt mit dem Mangel an Gemeinderäten verknüpft.

«Liberale Regeln finden wir sinnvoller»

ROGER BRAUN

Herr Lindegger, was ist Ihnen durch den Kopf gegangen, als Sie vom Fall Heiden hörten?

Reto Lindegger: Ich wurde mir bewusst, dass wir bei der Diskussion um das Milizsystem den Aspekt der Wohnsitzpflicht nicht vergessen dürfen. Die Suche nach Gemeinderäten ist im Gemeindeverband derzeit ein grosses Thema. Die Wohnsitzpflicht spielte bisher allerdings kaum eine Rolle. Ich denke, das ist ein Fehler, denn wenn man die Hürden für auswärtige Kandidierende zu hoch ansetzt, hilft das den Gemeinden nicht, politisches Personal zu finden.

Wie häufig sind denn auswärtige Gemeinderatskandidaturen?

Lindegger: Das ist schwierig zu sagen. Ohne Zweifel kann man aber feststellen, dass auswärtige Kandidaturen häufiger geworden sind. Jede zweite Gemeinde gibt an, dass sie Mühe hat, geeignetes politisches Personal zu finden. Da ist es logisch, dass mehr und mehr Gemeinden auf externe Personen zurückgreifen. Vor zehn Jahren ging ein Aufschrei durch die Schweiz, als Gemeindepräsidenten per Inserat gesucht wurden. Heute ist das keine Schlagzeile mehr wert. Trotz allem darf man die Relationen aber nicht verkennen: Der Normalfall sind immer noch Kandidaturen aus der eigenen Gemeinde. Der Anteil erlog-



Reto Lindegger
Direktor Schweizerischer Gemeindeverba

Wie gebräuchlich ist denn das eherl St. Galler Modell?

Lindegger: Da habe ich aktuell keine (Sicher ist, dass es eine Vielzahl von gibt. Es gibt Kantone, wo Kandidieren bei der Einreichung des Wahlvorschlusses jeweils Gemeindeführer müssen zeitig reicht es im Kanton Schwyz it ansässig zu sein, um in einer beliebiger Gemeindeführer zu sein.

Eine andere Variante wäre es, komp Vorschriften zu verziehen. Frei nach Motto, der Bürger müsse selbst wiss

«persoenlich.com», 26.6.2015

GEMEINDEVERBAND 18.06.2015
Forderung nach flächendeckendem Service public
 Alle würden davon profitieren, hiess es an der GV.
 Die Grundversorgung in der Schweiz steht vor Herausforderungen. Dazu steigende Anforderungen der Bevölkerung, Kostendruck und Forderung nach Effizienz. Der Schweizerische Gemeindeverband fordert nun weiterhin hochstehenden und flächendeckenden Service public.
 Service public sei mehr als die Fernseh- und Radioprogramme der Grundversorgung der Bevölkerung. Kostendruck und Forderung nach Effizienz. Der Schweizerische Gemeindeverband fordert nun weiterhin hochstehenden und flächendeckenden Service public.
 das funktionierende Stromnetz, der Strassenwischer und die Pöster in den Briefkasten geworfen werde.
 An der Generalversammlung erinnerte SGV-Präsident Germann (SVP/SH) daran, dass alle täglich vom Serviz gleichzeitig seien gut ausgebaute Infrastrukturen r



Copyright: Severin Nowacki

Die Bedeutung des Schweizerischen Gemeindeverbandes für die Thurgauer Gemeinden

Die Arbeit des Schweizerischen Gemeindeverbandes beruht hauptsächlich auf zwei Pfeilern: Einerseits betreibt der Verband auf Bundesebene aktiv politisches Lobbying für die Gemeinden, andererseits bietet er den Schweizer Gemeinden eine Plattform für gute Praxisbeispiele und Vernetzung. Die folgenden Ausführungen zeigen auf, weshalb der Verband für die Gemeinden unverzichtbar geworden ist.

«direkt», revue de l'Association des communes thurgoviennes, Novembre 2015

ACS! Présentation de l'Association des Communes suisses

L'Association des Communes Suisses s'engage depuis plus de 60 ans en faveur des intérêts des communes dans le processus législatif au niveau fédéral.



Reto Lindegger
 Directeur de l'Association des Communes suisses

L'Association des Communes Suisses défend les intérêts des communes dans les groupes de travail de la Confédération ainsi que dans le cadre des procédures de consultation et d'audition. Elle défend donc les positions conjointes de toutes les communes auprès des autorités fédérales, pour qui elle représente un partenaire fiable et reconnu.

La densité normative en forte augmentation restreint toujours plus la marge de manoeuvre et la liberté de conception juridique des communes. L'Association des Communes Suisses revendique des lois aptes à être mises en oeuvre dans notre système de milice. Car ce système ainsi que l'engagement bénévole sont des éléments centraux des communes suisses, qui contribuent largement au bien-être de la population.

Il y a un peu plus d'une année, le secrétaire de l'ACS a démissionné de Schönbrühl à la Laupenstrasse à Berne, ce qui comporte des avantages sensibles. La proximité géographique du Parlement fédéral, des offices fédéraux et de la Maison

des cantons simplifie la collaboration de l'ACS avec les autres échelons étatiques, et ceci pas seulement sur le plan pratique. Par sa présence constante à Berne, l'ACS montre qu'elle veut continuer à représenter avec force les intérêts du niveau communal au centre de la politique suisse. Avec le nouvel emplacement, des synergies et des formes de collaboration avec d'autres associations (nationales) peuvent également être recherchées et trouvées.

Il y a ainsi de bonnes chances que l'ACS puisse continuer à faire entendre avec succès la voix des communes suisses. Ceci sera plus nécessaire que jamais, puisque à maints égards l'échelon communal est soumis à une pression plus forte que par le passé. Manque de ressources financières, restrictions de l'autonomie des communes, problèmes de recrutement de la relève politique ou de l'engagement de cadres ne sont que quelques mots-clés qui illustrent les défis au niveau communal. Ces défis, c'est avec les communes suisses que nous voulons les relever. Dans ce sens, nous remercions nos membres (près de 77% de toutes les communes en Suisse et environ 30% dans le canton de Vaud) pour leur solidarité et espérons pouvoir persuader l'une ou l'autre commune de la nécessité de l'activité de notre association. ■

Reto Lindegger, directeur depuis le 1^{er} janvier 2015, de 2008 à 2014 la tâche d'état-major du maire et occupe depuis 2015 la fonction de directeur de la commune de Wetzikon. Reto Lindegger, directeur de l'Association des Communes suisses, est un homme de terrain. Il a travaillé pendant des années dans le monde de la presse et de la communication. Il est également journaliste et auteur de plusieurs ouvrages. Reto Lindegger est marié et a deux enfants. Il vit à Wetzikon, dans le canton de Zurich.



«Point»-Magazin, Juillet 2015



RETO LINDEGGER
 Direktor Gemeindeverband

«10vor10» SRF, 25.2.2015

«Neue Luzerner Zeitung» 6.11.2015

Développement territorial

Dans le domaine du développement territorial, outre les observations faites sur la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire deuxième étape (voir Succès), l'élaboration d'une prise de position a été au centre durant l'année sous revue. Actif depuis 2013, un groupe de travail composé de deux membres du comité et de six spécialistes externes a formulé la prise de position qui sera discutée et adoptée par le comité en 2016. Dans le cadre d'un dialogue avec les parties prenantes, trois membres du groupe de travail ont participé à plusieurs ateliers sur le développement durable organisés par l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Depuis l'automne 2014, la Confédération révisé la stratégie de développement durable actuelle 2012 à 2015 pour les années 2016 à 2019. Elle a été adoptée par le Conseil fédéral début 2016 dans le cadre de la planification de la législature. La Confédération voulait renouveler la stratégie en collaboration étroite avec des parties concernées de l'économie, de la société et de l'environnement, et aboutir à une mise sur pied coordonnée et efficiente avec un plan d'action basé sur une large assise. Sont visés des partenariats avec l'économie privée, la société civile et la science. Les représentants de l'ACS ont présenté les vœux et les doutes des communes suisses. Par ailleurs, l'ACS a représenté les intérêts des communes lors d'un atelier d'experts concernant les chemins pédestres. Cette manifestation, centrée sur la question d'un juste équilibre entre agriculture, économie alpestre, tourisme et protection de l'environnement, a été organisée par l'association Suisse Rando en collaboration avec les offices fédéraux de l'agriculture, de l'environnement et des routes.

Trafic

Dans le dossier trafic et mobilité, il s'est agi du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et de l'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports» («Initiative vache à lait»). En février 2015, le Conseil fédéral a adopté le message sur le FORTA. Le fonds doit permettre de corriger des lacunes structurelles, et d'assurer à long terme le financement des routes nationales et des contributions fédérales aux projets relatifs aux transports dans les agglomérations. Pour combler le déficit prévisible, le

FORTA sera alimenté par les recettes provenant de l'impôt sur les véhicules automobiles. L'ACS, qui s'était exprimée positivement au sujet du FORTA en été 2014 déjà, a pu présenter ses arguments dans le cadre d'une audition devant la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats. La commission recommande au Conseil des Etats d'adopter le projet. Le Parlement prendra sa décision en 2016.

Après le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats ont traité durant l'année sous revue l'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports» et ont recommandé son rejet. L'initiative demande que le produit net de l'impôt à la consommation sur les carburants soit affecté aux tâches liées à la circulation routière. Les citoyens seront appelés à voter sur ce projet le 5 juin 2016. Fin novembre, le Comité de l'ACS a discuté de l'initiative et a recommandé son rejet à l'unanimité. L'ACS craint qu'une acceptation de l'initiative n'entraîne des problèmes de financement dans le budget fédéral et que le FORTA ne soit sérieusement menacé.

Durant l'année sous revue, l'ACS s'est à nouveau engagée au sein du jury du prix «FLUX – Nœud de communication d'or» décerné chaque année. Le prix souligne la valeur des transports publics dans le cadre d'une mobilité durable et met l'accent sur l'importance de la coordination entre les différents moyens de transport. Le FLUX rend hommage à une commune coresponsable de la conception du nœud de communication. La lauréate 2015 est la commune zurichoise de Wallisellen.

Asile

Durant l'année de référence, le thème de l'asile, très actuel pour les communes, a été marqué par deux événements: alors que le Parlement débattait de la révision de la Loi sur l'asile et l'adoptait, la Confédération, les cantons et les communes cherchaient des solutions pour l'hébergement des très nombreux requérants d'asile. Dans cette question, l'ACS a œuvré en tant qu'intermédiaire entre les trois échelons étatiques. Le Bureau a été constamment en contact avec les cantons les plus touchés et leurs communes et s'est efforcée de défendre directement les intérêts des communes face aux cantons et à la Confédération.

Outre l'actualité marquée par le nombre très élevé de demandeurs d'asile, le Conseil national a approuvé la Loi révisée sur l'asile lors de la session d'au-



Photo: Philippe Gasser, Citec Ingénieurs Conseils SA

tomne. Un référendum contre cette loi ayant été lancé, le peuple pourra prendre position à ce propos le 5 juin 2016. L'association, avec Beat Tinner, membre du comité, et le directeur Reto Lindegger, a participé au groupe de travail restructuration, qui a siégé plusieurs fois en 2015 sous la direction du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Le groupe de travail s'est occupé de la mise en œuvre

CSIAS (voir Succès). À l'automne 2015, l'ACS s'est exprimée positivement sur le projet de Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981. Le Conseil fédéral a adopté le message en décembre, de sorte que l'objet pourra être traité par le Parlement en 2016. Mais l'ACS a aussi participé activement à la «Table ronde» active depuis 2013 et dirigée par l'Office fédéral de la justice. L'ACS s'y est spécialement engagée dans la problématique de l'information et de la communication, recommandant que les personnes concernées puissent s'informer dans les écoles et les communes sur ce qu'elles avaient vécu, et que l'on mette à leur disposition du matériel d'information. La «Commune Suisse» a traité le thème de l'accès aux actes. Les mesures de coercition à des fins d'assistance ont également fait l'objet de la rencontre des organisations communales conduite par l'ACS à l'automne 2015, où Luzius Mader, directeur suppléant de l'Office fédéral de la justice et délégué du Conseil fédéral pour les victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance, a fait part de son expérience directe.

La collaboration des communes avec l'APMA a été traitée lors de la rencontre de printemps des organisations communales cantonales. Un échange a eu lieu entre les représentants des communes et trois représentants de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). La discussion a mené à la création d'un groupe de travail composé de représentants des communes et de la COPMA. Une première rencontre ayant eu lieu fin 2015 a montré que la situation était très différente dans les cantons et que les améliorations dans la collaboration entre communes et APMA doivent être recherchées en premier lieu à l'échelon cantonal.

Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

La CTA est la plateforme politique de la Confédération, des cantons, des villes et des communes dédiée au développement d'une politique commune des agglomérations. Fondée en 2001 par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (Cdc), l'UVS et l'ACS, la CTA repose légalement sur une convention signée entre le Conseil fédéral, la CdC ainsi que l'ACS et l'UVS. Durant l'année de référence, l'ACS et la CTA se sont intensivement occupées de la question de l'intégration des espaces

concrète de la révision planifiée de la Loi sur l'asile. La révision vise à une centralisation et une accélération des procédures, ce qui décharge aussi les communes. À part le SEM, sont représentés dans le groupe de travail la CDS, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP), les deux associations communales et d'autres offices.

Affaires sociales

Dans le domaine de la politique sociale, trois thèmes surtout ont préoccupé l'ACS durant l'année sous revue: l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APMA), des questions relatives à la réparation des mesures de coercition à des fins d'assistance avant 1981 ainsi que la révision partielle des directives de la



ruraux dans la coopération tripartite. Fin 2014, l'ACS s'est prononcée dans sa prise de position pour un modèle selon lequel la CTA est transformée en une Conférence tripartite où les espaces ruraux sont également intégrés. Durant l'année sous revue, une nouvelle convention a donc été élaborée; elle sera signée par les parties en 2016 et entrera probablement en vigueur début 2017.

Dans le domaine politique, un bilan intermédiaire positif a été dressé en janvier 2015 par les partenaires au dialogue de la CTA sur l'intégration «Travailler – Donner sa chance, saisir sa chance». Les partenaires ont pu renforcer leur collaboration notamment sur les plans cantonal et communal – là où l'intégration a lieu au quotidien. L'on s'est attelés à différents projets visant à tirer un meilleur parti du potentiel que représentent les migrants en Suisse et à favoriser leur intégration professionnelle. Une partie de ces personnes sont actives dans des hôpitaux, des établissements médico-sociaux. En tant qu'employeurs importants dans le domaine de la santé et des soins ainsi que dans le nettoyage et l'entretien, bien des villes et communes donnent le bon exemple. L'ACS s'est engagée avec succès pour la participation de l'association faitière des homes et institutions sociales suisses Curaviva au dialogue d'intégration.

Energie

En 2015, l'ACS s'est occupée de plusieurs domaines relatifs à l'énergie. En été, elle a pris position sur deux projets législatifs importants concernant la politique énergétique: sur la modification de l'Ordonnance sur l'énergie (OEne) et de celle de l'approvisionnement en électricité (OApEI) ainsi que sur le système incitatif en matière climatique et énergétique. L'ACS soutient en principe les modifications planifiées de l'OEne et de l'OApEI. Mais elle a demandé à la Confédération de réexaminer la disposition selon laquelle les communes, contrairement aux cantons, ne recevraient pas les données ni les renseignements regroupés concernant des installations planifiées. Pour les communes, ces données seraient pourtant de grande utilité pour la planification de l'approvisionnement. Dans sa prise de position sur le système incitatif en matière climatique et énergétique, l'ACS soutient l'introduction d'une base constitutionnelle pour une taxe d'incitation et ainsi le passage d'un système d'encouragement à un système incitatif en matière climatique et énergé-

tique. Mais elle demande que lors du passage de l'encouragement à l'incitation, la compétitivité de l'économie, les possibilités de planification financière et le rendement soient assurés pour les pouvoirs publics. Dans le contexte de la discussion en cours sur le financement des infrastructures routières – avec l'augmentation prévue de la surtaxe sur les huiles minérales – l'ACS se prononce contre une taxe d'incitation supplémentaire sur les huiles minérales.

Culture

Dans le message approuvé en 2015 sur la culture pour la période 2016 à 2020, les vœux de l'ACS ont été entendus. Avec les cantons et communes, l'association s'était engagée avec succès en janvier lors de l'audition de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats pour que l'article constitutionnel «Formation musicale» soit mis sur pied avec discernement. La Confédération laisse le soin notamment aux écoles de musique des cantons et communes de l'organiser concrètement et finance les ressources supplémentaires nécessaires. Le message culture 2016–2020 a été approuvé par le Parlement en juin. La Confédération peut ainsi soutenir la création culturelle suisse des cinq prochaines années avec près de 1,13 milliard de francs. Par rapport à la période d'encouragement 2012–2015, le budget annuel augmente donc de près de 3,4%. La durée de validité est prolongée exceptionnellement à cinq ans pour permettre de coordonner les messages culture et les périodes de législature à partir de 2021 et de les discuter au Parlement durant la même année que les autres projets financiers pluriannuels de la Confédération. Le message culture 2016–2020 définit de nouveaux axes d'action stratégiques de la politique culturelle fédérale et vise à renforcer la collaboration des différents échelons étatiques dans le cadre d'une «politique culturelle nationale».

Financement des soins

Le nouveau régime du financement des soins aux personnes âgées entre Confédération et cantons est entré en vigueur en 2011. Les villes et communes en sont immédiatement et fortement touchées car, selon le modèle de financement cantonal, elles doivent assumer à 100% les





Photo: Gerhard Lob

coûts résiduels des soins. L'accomplissement d'autres tâches publiques est ainsi de plus en plus entravé par l'augmentation du coût des soins. Lors des rencontres avec les hauts fonctionnaires de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Conférences suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), l'ACS a maintes fois attiré l'attention sur la problématique du développement des coûts des soins ambulants et stationnaires pour les villes et communes. Elle demande instamment que la législation actuelle soit adaptée et que des modèles de financement alternatifs tels que p. ex. l'introduction d'une assurance de soins soient examinés. En juin, l'ACS et l'UVS ont écrit une lettre commune à l'OFSP pour demander à être impliquées assez tôt et activement dans les travaux de réalisation de la stratégie des soins de longue durée (postulat Fehr). L'ACS et l'UVS continueront à s'engager au plan fédéral pour que les finances communales ne soient pas soumises à une pression encore plus forte dans le domaine des réformes sur les soins en cours.

E-Government

En 2015, les associations communales ont collaboré intensément à la poursuite du développement de la stratégie de cyberadministration suisse et à la convention-cadre de droit public remaniée sur la collaboration 2016–2019 dans ce domaine. L'ACS soutient la stratégie et la convention-cadre ainsi que le plan des priorités avec les objectifs et mesures opérationnels.

ACS et UVS sont partenaires de l'organisation E-Government Schweiz. Par leur engagement, elles soulignent l'importance de la coopération tripartite dans le domaine de la cyberadministration et demandent aux villes et communes d'y contribuer davantage. Dans la nouvelle convention-cadre, les cantons sont expressément invités à impliquer les communes dans l'accomplissement des objectifs de l'E-Government Schweiz. L'ACS est convaincue que ce n'est qu'ainsi que les mesures et projets définis dans la stratégie nationale pourront être mis en œuvre avec succès à l'échelon communal. La nouvelle organisation apporte une meilleure coordination des différentes entités actives dans les technologies de l'information et de la communication. En même temps, les responsabilités opérationnelles les plus importantes seront transmises à un organe tripartite

avec l'introduction d'un comité de planification, qui renforcera la proximité des partenaires de mise en œuvre aux trois niveaux étatiques et procédera à l'examen et au pilotage des projets (planification et allocation des moyens). L'échelon communal y est représenté par trois personnes, de sorte que les villes et communes pourront exprimer leurs attentes directement lors de la détermination de l'allocation des moyens.

Communication

L'ACS soutient ses membres en leur fournissant d'une part des informations actuelles sur les affaires communales et en permettant leur échange. D'autre part, les communes sont informées sur des projets importants de la politique fédérale qui ont des répercussions sur leur pratique de mise en œuvre, ainsi que sur des exemples de bonne pratique. Les instruments de communication les plus importants de l'ACS sont le site web, la newsletter et la «Commune Suisse», également disponible sous forme électronique. Durant l'année sous revue, l'ACS a également exploité ses réseaux sociaux – Twitter et Facebook – de manière plus active et a pu ainsi renforcer le dialogue avec ses parties prenantes.

La Suisse Public a été un point fort pour la «Commune Suisse», partenaire média officiel. Un tirage spécial de la «Commune Suisse» et le guide officiel du salon professionnel ont été publiés à cette occasion.

Le guide «L'avenir énergétique dans les communes», élaboré en 2014 par l'ACS en collaboration avec différents partenaires, est paru en italien également durant l'année sous revue. Cette publication contient la description de différents projets réussis, et les communes y trouvent des informations sur des possibilités de soutien et de financement. Avec ce guide et la plateforme energiecommunale.ch qui en fait partie, l'ACS facilite aux communes l'entrée dans une politique énergétique durable.

Au cours de l'année de référence, l'ACS a pris position sur les objets suivants:

Procédures de consultation

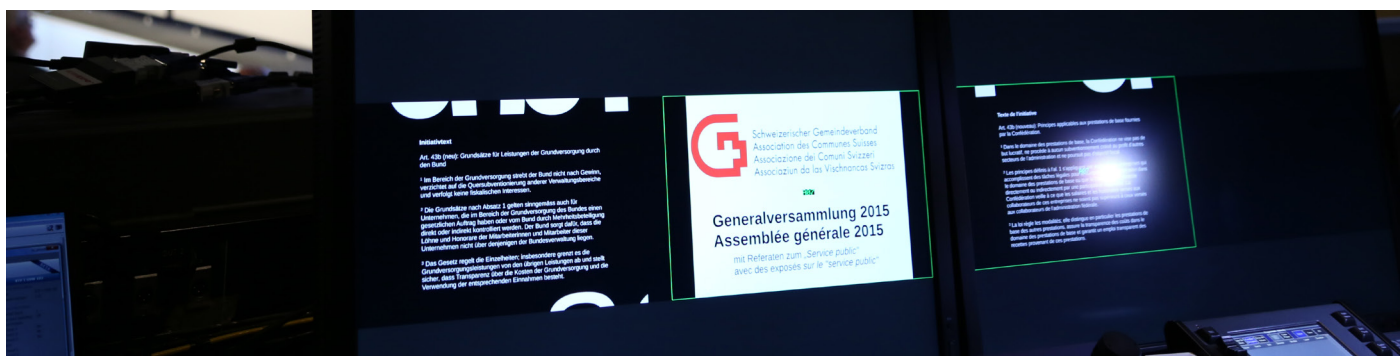
- Initiative parlementaire amender le régime de financement des soins
- Modification de l'Ordonnance sur la consultation
- Ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales
- Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes
- Avant-projet de Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981
- Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération
- Rapport sur la tarification de la mobilité
- Révision partielle de l'Ordonnance sur les chemins de fer
- Modification de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
- Traversées pour la mobilité douce – passages pour piétons
- Initiative parlementaire Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- Révision de la Loi fédérale et de l'Ordonnance sur les marchés publics et de l'Ordonnance sur les valeurs seuils applicables aux marchés publics
- Système incitatif en matière climatique et énergétique
- Initiative parlementaire Mesures à renforcer contre l'abandon des déchets
- Consultation informelle sur le concept pour des systèmes d'eID suisses reconnus par l'Etat
- Modification de la Loi sur les étrangers: Mise en œuvre de l'art. 121a Cst. / Adaptation du projet de modification de la Loi fédérale sur les étrangers (intégration)
- Consultation concernant la poursuite de la collaboration dans le domaine de la cyberadministration dès 2016
- Deuxième étape de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire
- Loi fédérale relative à l'application des principes du débiteur et de l'agent payeur à l'impôt anticipé
- Modification de la Loi fédérale sur la formation professionnelle: renforcement de la formation professionnelle supérieure
- Stratégie Réseaux électriques
- Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)
- Arrêté fédéral relatif à la deuxième étape de l'ouverture totale du marché de l'électricité

Procédures d'audition

- Révision partielle de l'Ordonnance sur la radio et la télévision
- Modifications de l'Ordonnance sur l'énergie et de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
- Modification de l'Ordonnance sur la protection des eaux
- Adaptations d'ordonnances dans le cadre de la réforme du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire

Auditions dans des commissions parlementaires

- Message du Conseil fédéral concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020, CSEC du Conseil des Etats, 22 janvier 2015
- Révision partielle de la Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée, CER du Conseil national, 13 avril 2015
- Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, CTT du Conseil des Etats, 13 avril 2015
- Troisième réforme de l'imposition des entreprises, CER du Conseil des Etats, 25 juin 2015



Assemblée générale

La 62^e Assemblée générale de l'ACS s'est tenue le 18 juin 2015 à Berne dans le cadre de la foire spécialisée Suisse Public (voir Succès). Les délégués ont approuvé les affaires statutaires – rapport annuel, comptes annuels, décharge au comité ainsi que fixation de la cotisation membres 2016 (inchangée). Après la partie statutaire, Franz Huber, directeur du Réseau postal et vente et membre de la direction de la Poste Suisse, a parlé du thème «Service public – le service postal de base d'aujourd'hui et de demain». Dans son exposé, le conseiller aux Etats et président de l'ACS Hannes Germann a réclamé un service public de haute qualité et couvrant l'ensemble du territoire (voir Succès). Près de 190 représentant/es de communes et d'institutions affiliées à l'ACS de toute la Suisse ainsi que de nombreux hôtes ont participé à l'assemblée générale.

Comité, direction et organe de révision

Le Comité de l'ACS se compose des personnes suivantes :

Président	Hannes Germann, conseiller aux Etats, Opfertshofen (SH)
Président d'honneur	Toni Cantieni, ancien conseiller national, Lenzerheide (GR)
Vice-présidence	Silvia Casutt-Derungs, membre du Grand Conseil, Falera (GR) Gustave Muheim, syndic, Belmont-sur-Lausanne (VD)
Comité	Peter Bernasconi, ancien membre du Grand Conseil, Worb (BE) Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale, maire, Ueberstorf (FR) Riccardo Calastri, syndic, Sementina (TI) Erwin Fuhrer, syndic, Courtepin (FR) Renate Gautschy, membre du Grand Conseil, maire, Gontenschwil (AG) Dr. Rudolf Grüninger, président de la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations, Bâle Herbert Lustenberger, conseiller municipal, Ebikon (LU) René Riem, maire, Avully (GE) Martin Ph. Rittiner, maire, Simplon Dorf (VS) Ernst Sperandio, maire, Oetwil am See (ZH) Helene Spiess, maire, Buochs (NW) Beat Tinner, membre du Grand Conseil, maire, Wartau (SG) Beatrice Wessner, ancienne conseillère communale, Bubendorf (BL)

Bureau

L'équipe du Bureau :

Reto Lindegger, directeur
Dr. Michael Bützer, directeur suppléant
Claudia Hametner, collaboratrice scientifique
Tamara Angele, administration/responsable projets
Vita Iannella, collaboratrice administration (jusqu'en octobre 2015)
Rachel Stettler, collaboratrice administration
Judith Wenger, stagiaire (accent particulier sur le «Service public»)
Peter Camenzind, chef de l'information/«Commune Suisse»
Philippe Blatter, rédacteur
Beatrice Sigrist, collaboratrice rédaction

Organe de révision :

Fiduciaire Probitas SA, Bienne (BE)

Membres (1.1.2016)

Argovie	77%	Grisons	73%	St-Gall	86%
Appenzell AR	95%	Jura	44%	Thurgovie	100%
Appenzell IR	83%	Lucerne	69%	Tessin	82%
Bâle-Campagne	83%	Neuchâtel	57%	Uri	75%
Bâle-Ville	67%	Nidwald	100%	Valais	93%
Berne	69%	Obwald	100%	Vaud	30%
Fribourg	68%	Schaffhouse	92%	Zoug	73%
Genève	76%	Schwyz	73%	Zurich	79%
Glaris	100%	Soleure	91%		

Durant l'année sous revue, le nombre des communes suisses a diminué de 2324 à 2293 suite à des fusions de communes. En conséquence, le nombre des membres a reculé de 1647 à 1626. Cependant, il y a toujours 71% des communes suisses qui sont affiliées à l'ACS.

Comptes 2015 et budget 2016

	BUDGET	COMPTES	BUDGET
	2015	2015	2016
Revenus d'exploitation	1 998 500.00	2 119 143.57	1 832 000.00
Revenus du Secrétariat général	1 343 500	1 453 019.57	1 270 000
Cotisations des membres	1 050 000	1 066 630.00	1 050 000
Vente d'adresses	50 000	95 608.02	50 000
Revenus des prestations	1 000	8 226.95	3 000
Catalogue Suisse Public	30 000	10 140.55	0
Brochures / Imprimés séparés	0	243.90	0
Cotisations Energiezukunft	0	0.00	0
Revenus des séminaires (y c. AG)	10 000	0.00	10 000
Revenus Suisse Public	200 000	237 544.25	0
Revenus de la salle de séances	2 500	4 625.90	4 000
Autre revenus, Secrétariat général	0	30 000.00	153 000
Revenus des commissions	180 000	240 511.05	160 000
Autres revenus	2 000	983.00	2 000
Revenus du magazine	473 000	424 629.95	400 000
Ventes d'abonnements	18 000	20 591.60	18 000
Annonces Communes suisses	420 000	362 340.20	370 000
Annonces diverses / Annexes	15 000	41 698.15	12 000
Place du marché	20 000	0.00	0
Charges d'exploitation	-1 862 100.00	-2 027 479.25	-2 068 300.00
Charges de personnel	-1 240 600	-1 168 784.55	-1 245 700
Salaires	-1 050 000	-992 410.75	-1 050 300
Prestations d'assurances sociales	0	1 180.80	0
Autres charges de personnel	-190 600	-177 554.60	-195 400
Charges du magazine	-280 000	-243 606.85	-250 000
Honoraires	-50 000	-62 879.65	-50 000
Frais d'impression	-177 000	-142 237.95	-150 000
Frais de port	-33 000	-23 467.20	-30 000
Bulletin d'information	-7 000	-632.70	-7 000
Autres charges du magazine	-13 000	-14 389.35	-13 000
Autres charges d'exploitation	-341 500	-615 088	-572 600
Charges Comité/Commissions	-72 000.00	-77 050.00	-92 000.00
Charges AG	-25 000.00	-25 764.60	-25 000.00
Locations tierces	-92 000.00	-88 236.65	-92 000.00
Charges Suisse Public	-10 000.00	-35 905.00	0.00
Frais de comptabilité	-70 000.00	-70 000.00	-70 000.00
Indemnités de traductions	-7 000.00	-9 706.65	-10 000.00
Honoraires collaborateurs externes	-25 000.00	-25 133.00	-25 000.00
Cotisations de membre à des tiers	0.00	-11 370.00	-10 000.00
Charges de l'organe de révision	-3 300.00	-3 100.00	-3 300.00
Charges Association FPS ap	-20 000.00	-20 000.00	0.00
Séminaires / Projets	-95 000.00	-110 258.45	-125 000.00
Charges Energiezukunft	-5 000.00	-12 263.35	0.00
Frais de déplacement et clientèle	-18 000.00	-17 652.95	-18 000.00
Marketing	-4 000.00	-3 820.00	-10 000.00
Charges d'exploitation diverses	104 800.00	-104 827.20	-92 300.00
Résultat financier, amortissements, charges/revenus hors exploitation, charges et revenus extraordinaires	136 400.00	91 664.32	-236 300.00

	BUDGET	COMPTES	BUDGET
	2015	2015	2016
Amortissements sur immobilisations	-5 000.00	0.00	-2 000
Amortissements sur mobilier/machines/informatique	-5 000	0.00	-2 000
Charges et revenus financiers	7 500.00	22 122.74	7 000
Charges d'intérêts/Frais bancaires		-1 234.80	-500
Revenus des avoirs en banque/Placements	7 500	16 220.54	7 500
Gains de cours des placements financiers	0	7 137.00	
Charges / Revenus hors exploitation	0	0.00	0
Moyens didactiques «Conduite dans le système de milice»	0	0.00	0
Mandats à des tiers	-70 000	0.00	0
Charges administratives	-5 000	0.00	0
Subvention de tiers	75 000		0
Transfert de savoir et de technologie	0	0.00	0
Mandats à des tiers	-19 000	0.00	0
Charges administratives	-1 000	0.00	0
Subvention fédérale	20 000	0.00	0
Projets compensés	0	0.00	0
Séminaire à Bienne	0	0.00	-60 000
Contributions de sponsor au séminaire à Bienne	0	0.00	60 000
Charges / Revenus extraordinaires	0	0.00	0
Prélèvement sur provisions	0	0.00	0
Bénéfice annuel/Perte annuelle	138 900.00	113 787.06	-231 300.00

Bilan 2015

	Réserves t 1.1.2015	Augmentation	Diminution	Réserves 31.12.2015
ACTIF	1 405 909.16	128 018.56	16 207.20	1 517 720.52
<i>Actifs circulants</i>	456 899.16	110 773.56	6 099.20	561 573.52
Trésorerie	328 216.82	73 017.81		401 234.63
Créances	102 201.64	37 755.75		139 957.39
Actifs transitoires	26 480.70		6 099.20	20 381.50
<i>Actif immobilisé</i>	949 010.00	17 245.00	10 108.00	956 147.00
Immobilisations financières	438 902.00	17 245.00		456 147.00
Participations	510 108.00		10 108.00	500 000.00
Immobilisations corporelles	0.00			0.00
PASSIF	1 405 909.16	6 970.20	8 945.90	1 517 720.52
<i>Fonds étrangers</i>	96 110.95	6 970.20	8 945.90	94 135.25
Dettes	50 688.85	6970.20		57 659.05
Passifs transitoires	45 422.10		8 945.90	36 476.20
<i>Fonds propres</i>	1 309 798.21	0.00	0.00	1 423 585.27
Capital de l'association	50 000.00			50 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 259 798.21			1 259 798.21
Bénéfice annuel				113 787.06

fiduciaire
PROBITAS

Rue Hugli 3
2501 BIENNE
Tél: 032 328 15 70
Fax: 032 328 15 79
<http://www accurata.ch>
fiduciaire@probitas.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de **l'Association des Communes Suisses, CH-3001 Berne**

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 19 des statuts de votre association, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des Communes Suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles auprès de l'Association des Communes Suisses. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

La fortune sociale a évolué durant l'exercice en question comme suit:

	<u>l'Association</u>	<u>Réserves</u>
	CHF	CHF
Solde au 01.01.2015	50'000.00	1'259'798.21
Excédent de recettes		113'787.06
Solde au 31.12.2015	<u>50'000.00</u>	<u>1'373'585.27</u>

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels précités.

FIDUCIAIRE PROBITAS SA



Beatrix Aschwanden
Expert-réviseur
Réviseur responsable

E. Schleiffer



Biel/Bienne, le 3 mars 2016

Membre

ACCURATA